



Association des Résidants du lac Carillon

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ARC TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2003,
AU 4164 DU HARD, LAC CARILLON, ST-UBALDE**

Étaient présents : Jean-Louis Fiset
Serge Lachance
Sylvie Pelletier
Jocelyne Roberge
Michel Lamoureux
Rino Morin

Les membres prennent connaissance de la lettre datée du 17 juin 2003 de la SACLLM qui faisait suite à la présentation faite par ceux-ci le 10 juin dernier.

Le président relève certains points :

- Prendre position concernant le projet d'inclusion du lac Carillon avec la SACLLM;
- Aucune demande n'a jamais été faite face à cette inclusion contrairement ce que laisse suggérer le 4^e paragraphe de la page 1;

Les membres prennent connaissance des 2 comptes rendus du 22 et 23 juin 2003.

Serge fait la lecture de la lettre envoyée à Jacques Bouillé.

Michel mentionne qu'il y a eu un oubli concernant l'achat des terrains. Sur ce, Serge reprend les paroles dites lors de la présentation, soit que la société est favorable à la vente des terrains.

Serge fait la lecture de la lettre adressée au maire par la MRD de Portneuf. Ce qui en ressort est :

- Cela veut-il dire que la municipalité peut exiger que le principe soit intégré et qu'ensuite que la MRC l'approuve?
- Aucun développement dans le secteur du lac Carillon sans que les résidents soient d'accord.
- Du côté de la MRC, il n'y a aucune mention pour l'achat des terrains.

Serge fait la lecture de la lettre de SACLLM datée du 18 août 2003.

Les points relevés sont :

- Progression des travaux réalisés : plage, stationnement, bâtiment sanitaire à l'Anse à Beaulieu.
- Camping
- Gravelage final (automne)
- Prévisions d'aménagement avec St-Ubalde

Suite à la lecture de tous ces documents, le conseil d'administration aimerait aller chercher des garanties avant d'intégrer la SACLLM.

- Que la MRC favorise l'achat des terrains avec les droits que les résidents ont déjà;
- Qu'aucune infrastructure ne soit ajoutée sans l'aval des résidents;
- Quels sont les avantages pour les résidents ?
- Obtenir l'obtention d'un droit de veto sur le développement de la zone protégée;
- Quel sera le degré d'achalandage vivable;
- Préciser l'entrée du parc autre que le lac Carillon;
- Que le concept de développement reste le même;
- Qu'il n'y ait jamais aucun frais de circulation de territoire pour les résidents;
- Précision sur la circulation des VTT et motos-neige;
- L'interdiction de chasse;

Il est proposé qu'un des membres fasse une proposition de résolution concernant tous les points qui ont été relevés dans les documents précédents et cette proposition sera présentée à l'assemblée générale qui doit avoir lieu le 11 octobre prochain. Ce sera Michel Lamoureux qui la rédigera et Serge la fera parvenir ensuite à tous les membres du CA pour commentaires et approbation.

Sylvie Pelletier
Secrétaire